



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 026-212600886-20240923-DELIB2024_68-DE



Publié sur le site internet le 26 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024.68 Séance du 23 septembre 2024

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 23 septembre 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 17 septembre 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : M. Gilles GARNIER à M. Claude VOSSEY, Mme Laurence THON à M. Pascal BERRANGER, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à M. Pierre MELESI, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Éric SAULLE a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Signature de la charte « Ville ambassadrice du don d'organe »

Rapporteur : Jean-Michel SARZIER

Considérant l'importance du don d'organes et le souhait de la commune de Chatuzange le Goubet de soutenir cette cause et d'en faire la promotion,

Considérant la nécessité de donner plus de visibilité au don d'organes qui représente un véritable enjeu de santé publique,

Il est proposé au conseil municipal de s'associer à la démarche en faisant de Chatuzange le Goubet, une ville ambassadrice du don d'organes par la signature d'une charte de partenariat avec le collectif Greffes+ et l'apposition de panneaux en faveur du don d'organes à l'entrée de chacun des trois hameaux de la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **S'ENGAGE** dans la promotion en faveur du don d'organes en faisant de Chatuzange le Goubet, une ville ambassadrice du don d'organes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte « Ville ambassadrice du don d'organes » aux côtés du collectif Greffes+ ;
- **DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget 2024 pour l'achat de panneaux d'information ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240923-DELIB2024_

Conseil Municipal du 23 septembre 2024



2024 - 068

CHARTRE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES

La commune de Chatuzange Le Goubet représentée par son maire **Christian GAUTHIER**, Le collectif **Greffes+** représenté par **M. Patrick SIMON**, président de l'association France Rein Drôme Ardèche, conviennent d'un commun accord de signer cette charte.

Préambule :

Le don d'organes et de tissus est un magnifique geste de fraternité, c'est pourquoi la loi française prévoit que nous soyons tous donateurs, sauf si nous avons exprimé un refus de notre vivant. Cependant, malgré l'engagement sans faille des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes. C'est pourquoi nous devons donner une visibilité maximum à cet enjeu prioritaire de santé publique, afin que chaque Français fasse part à ses proches de son choix concernant le don de ses organes après sa mort.

En effet, la loi prévoit que les proches soient systématiquement interrogés sur la volonté du défunt lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

En contribuant à la visibilité nationale du ruban vert, symbole du don d'organes, les communes contribuent à amener le sujet au sein de tous les foyers : c'est le moyen la plus efficace pour que tous les donateurs qui le souhaitent soient prélevés. Devenir Ville ambassadrice du don d'organes, c'est participer à un mouvement solidaire national, qui permet de sauver des milliers de vies chaque année.

Objectifs de la charte :

Pour atteindre ces objectifs, la commune de Chatuzange Le Goubet se propose donc de devenir "Ville ambassadrice du don d'organes" avec le soutien du Collectif Greffes +.

Pour intensifier ce soutien et accroître l'efficacité de sa mobilisation en faveur du don d'organes et de la greffe, elle peut :

- Organiser une manifestation annuelle autour de la journée du 22 juin (journée nationale du don d'organes et de reconnaissance aux donateurs), en y conviant les médias locaux, afin de contribuer à faire du 22 juin, la journée où tout le monde se parle du don d'organes, pour rappeler à ses proches s'il est donneur ou pas ;
- Favoriser les interventions des associations et des coordinations hospitalières de prélèvement dans les écoles, collèges, lycées et les entreprises de la commune, afin de délivrer un message pédagogique et mobilisateur au grand public ;
- Planter un "arbre de vie", lieu de recueil en remerciements aux donateurs et leurs proches, pour afficher son engagement tout au long de l'année ;
- Diffuser, via les bulletins et médias municipaux ou dans la presse locale des informations sur l'importance de parler du don d'organes à ses proches et promouvoir l'application du don d'organes ;
- Soutenir la mobilisation des associations de patients qui œuvrent en faveur du don et de la greffe.

Le Collectif Greffe+ s'engage, selon ses possibilités, à apporter l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

Fait le à Chatuzange Le Goubet

Le Maire
Christian GAUTHIER

Pour le Collectif Greffes+, le président de France Rein 26/07
Patrick SIMON